

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIRECTION DES ARCHIVES
CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

Papiers Jean-Jacques Mathis,
représentant de sociétés à Téhéran

1931-1939

8AE

Répertoire numérique détaillé

établi par Bérangère FOURQUAUX, conservateur en chef du patrimoine

sous la direction d'Agnès CHABLAT-BEYLOT, conservateur général du patrimoine,
chef du Centre des Archives diplomatiques de Nantes

Nantes, 2020

Introduction

1-Identification

1-1-Référence

FRMAE/8AE

1-2-Intitulé/analyse

Papiers Jean-Jacques Mathis, représentant de sociétés à Téhéran

1-3-Dates

1931-1939

1-4-Niveau de description

Fonds

1-5-Importance matérielle et support

Le fonds se compose de 10 articles et mesure 0,88 m.l.

2-Contexte

2-1-Nom du producteur

Jean-Jacques Mathis

2-2-Notice biographique

Aucun élément biographique sur Jean-Jacques Mathis n'a été trouvé en dehors des indications présentes dans le fonds. Établi à partir de mars 1932¹ au 22, Koutche Nobahar, il est directeur du bureau de Téhéran de deux organismes français privés :

- le **Syndicat d'études franco-persanes (SEFP)**, ensuite Syndicat d'études franco-iraniennes (SEFI) à partir de 1936², puis Comptoir franco-iranien de commerce et de crédit (CFICC) à partir de mi-1938
- la **Société franco-persane de recherches (SFPR)**, ensuite Société franco-iranienne de recherches (SFIR)

Les documents ne permettent cependant pas de bien cerner la distinction entre les deux sociétés : toutes deux ont la même adresse, 16 rue Le Peletier à Paris, et le même personnel de direction : **Léon Wenger**, président, Jacques d'Aigremont, peut-être André Marcoux (fonction précise indéterminée)³.

¹ Une lettre datée du 1^{er} mars 1932 du SEFP à la société allemande Hirsch, Kupfer und Messingwerke AG (8AE/6) indique que J.-J. Mathis partira pour Téhéran le 9 mars. On ignore si ses fonctions à Téhéran commencèrent à cette date ou s'il y exerçait déjà auparavant. Cette lettre présente les particularités du marché iranien et les avantages que trouvent les entreprises à passer par le SEFP et la SFPR, bien établies dans le pays.

² Le 21 mars 1935, l'empereur Rezâ Shâh impose aux chancelleries occidentales d'appeler désormais son pays Iran (nom que les Iraniens ont toujours utilisé et qui signifie « terre des Aryens »), le mot Perse renvoyant à une image arriérée et exotique à l'opposé de celle d'un pays en pleine modernisation.

³ Tandis que Léon Wenger (1879-1962) est une personnalité bien connue du secteur du pétrole de la première moitié du XX^e s. (se reporter notamment aux travaux d'Éric Bussièrre et à la notice biographique qu'il a rédigée dans : J.-C. Daumas (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Flammarion, 2010), les noms de deux de ses collaborateurs ont été extrapolés d'après des courriers de 1938 adressés à J.-J. Mathis : la signature J. d'Aigremont renvoie probablement à Jacques d'Aigremont, qui épouse en 1938 la belle fille de L. Wenger,

Il est fréquent que pour une même affaire, J.-J. Mathis adresse ses rapports à l'une ou l'autre des deux sociétés. Et s'il semble que la SFPR était plus particulièrement spécialisée dans la recherche de gisements miniers, carrières, « forces naturelles » (pétrole), il arrive à J.-J. Mathis d'aborder la question du pétrole dans des rapports adressés au SEFP⁴. On apprend par ailleurs que la SFPR travaille en Iran depuis 1929, en lien étroit avec la légation de France⁵.

Par le biais du SEFP, J.-J. Mathis agit comme représentant de multiples sociétés, pas exclusivement françaises, dans le cadre de leur fonctionnement habituel en Iran (par exemple Air France ou Bureau Veritas) ou de manière ponctuelle à l'occasion de soumissions pour telle ou telle adjudication (par exemple les Acières de Longwy pour de la fourniture de tôle galvanisée).

Travaillant en étroite collaboration avec l'attaché commercial de la légation, Émile Vernazza, il joue un rôle d'intermédiaire entre les sociétés qu'il représente et les autorités iraniennes en charge des nombreux chantiers étatisés ouverts par le régime de Rezâ Shâh. La légation lui transmet les courriers de sociétés françaises intéressées à soumissionner pour telle offre. À l'inverse, J.-J. Mathis passe par la légation pour consulter des sociétés françaises, comme par exemple en novembre 1936 lorsqu'il souhaite proposer des machines françaises pour l'industrie du chapeau de feutre naissante en Iran suite à l'imposition par le régime de nouvelles règles vestimentaires⁶.

Personnel de la légation de France en Iran pour la période concernée
(entre parenthèse figure la date de nomination) :

<i>Chef de poste (envoyé extraordinaire)</i>	<i>Attaché puis conseiller commercial</i>
Gaston Maugras (16 déc. 1929)	Émile Vernazza (1929 ou 1930)
Jean Pozzi (27 août 1934)	
Albert Bodard (12 mars 1937)	

Plus largement, l'activité de J.-J. Mathis se place exactement dans le contexte du virage que prend la politique de la France en Iran à partir de 1933 : à des années de « désintéressement » bienveillant pendant lesquelles la France a affiché une position de spectateur, parfois de médiateur, de la rivalité anglo-russe, sauf dans le domaine culturel, succède un élargissement de la zone d'intérêt française destiné à endiguer l'influence de l'Allemagne, symbolisé par le rôle de la mission militaire française en Iran (1933-1938)⁷.

Barbara A. Gerow ; et un dénommé André Marcoux, industriel, fut témoin au second mariage de L. Wenger avec Marie I. Gerard en 1932 : sous toute réserve, il est possible que la signature présente sur certains courriers corresponde à ce nom. On n'a par ailleurs rien trouvé concernant la carrière de ces deux individus.

⁴ 8AE/10, dossier Courrier divers en vrac : rapports de fin 1938 au CFICC sur l'activité de l'Anglo Iranian Oil Company (AIOC, ex APOC). Le pétrole iranien fut découvert en 1908 par les Britanniques, qui fondèrent l'APOC en 1909, concessionnaire des Pétroles du Sud.

⁵ Ce n'est qu'au sortir de la Première Guerre mondiale que la France adopte une véritable politique pétrolière, c'est-à-dire fondée sur la production de pétrole via la participation à de nouvelles concessions. Les sources pressenties sont, d'une part, les anciennes possessions de l'Empire ottoman (région de Mossoul) ; d'autre part, la Perse. Mais dans ce dernier pays, les tentatives visant à obtenir la concession des Pétroles du Nord se soldent par un échec, définitif en 1925.

⁶ 8AE/10, dossier Adjudications terminées. La loi sur l'uniformisation du vêtement de décembre 1928 oblige les hommes à porter le costume à l'européenne et un képi, remplacé par le chapeau mou après le voyage de Rezâ Shâh en Turquie de 1934. Le port du voile pour les femmes est quant à lui interdit en 1936.

⁷ Les relations franco-iraniennes entre 1907 (accord anglo-russe) et 1938 (rupture des relations diplomatiques et renvoi de la mission militaire française) ont été finement étudiées, à partir notamment de la correspondance diplomatique, par Mariam Habibi dans *L'interface France Iran 1907-1938 : une diplomatie voilée*, Paris,

2-3-Historique de la conservation

Papiers conservés, avec les papiers Antoine Bonifacio (1AE/160) qui leur sont contemporains, à l'ambassade de France à Téhéran, probablement depuis 1939 (les documents s'arrêtent au 15 janvier 1939 et laissent présumer un arrêt brutal de l'activité de J.-J. Mathis). On peut supposer qu'ils furent remis à l'attaché commercial de la légation par J.-J. Mathis lorsqu'il quitta l'Iran ; ou bien qu'en raison de la disparition brutale de ce dernier, ils furent déposés à la légation, par exemple dans le cadre d'une succession. L'absence de tout élément connu à ce jour sur la biographie de J.-J. Mathis laisse la porte ouverte à toutes les conjectures. La consultation des archives conservées de la légation - très lacunaires pour cette période - n'a fourni aucun élément à ce sujet.

Ils ont été rapatriés, sous l'identification « archives françaises » qui englobait aussi les papiers A. Bonifacio, avec les archives russes conservées dans la cave de l'ambassade (fonds de la Brigade cosaque persane, inventorié sur place en 1994). L'ensemble est arrivé à Paris en novembre 1994 ; les archives privées françaises ont été transférées à Nantes en mai 1995.

Sommairement identifiés en 2003, puis récolés en 2013 sous la cote provisoire 4PROV, les papiers J.-J. Mathis et A. Bonifacio ont été séparés, cotés définitivement et décrits en 2019-2020.

2-4-Modalités d'entrée

Rapatriement de l'ambassade de France en Iran à la direction des Archives (Paris) en novembre 1994. Transfert à Nantes le 11 mai 1995.

3-Contenu et structure

3-1-Présentation du contenu

Les dossiers conservés documentent de manière très fragmentaire l'activité de J.-J. Mathis en Iran de 1932 au 15 janvier 1939. Les derniers courriers s'arrêtent en effet à cette date précise, sans que le fonds permette d'expliquer cette interruption brutale. Il est fort probable qu'il faille rapprocher cette dernière de la rupture des relations diplomatiques avec la France décidée par l'Iran du 29 décembre 1938 au 21 février 1939, qui consacra l'affaiblissement de l'influence française à la veille de la Seconde Guerre mondiale⁸.

Ils offrent en revanche un résumé de la modernisation effrénée et des profonds bouleversements que connaît le pays depuis la prise du pouvoir par Rezâ Khân Pahlavi en 1921⁹. Ils montrent un aspect concret de la manière dont le secteur économique français, appuyé par les autorités à travers la légation à Téhéran, et en concurrence avec les acteurs étrangers (Allemands, Russes...), s'efforce de prendre sa part sur un marché aux perspectives infinies (développement sans précédent de l'industrie et des travaux publics) mais très contraint par le système de monopole imposé par le régime¹⁰. Ces multiples dossiers de soumissions donnent à voir les grands chantiers étatisés de la période, à commencer par la construction du Transiranien (1927-1938). Le dossier relatif à la SFPR (8AE/1) rappelle quant à lui de manière très concrète les tentatives françaises en matière d'exploitation pétrolière (action de Léon Wenger), dont les résultats en Perse se révélèrent en définitive décevants.

L'Harmattan, 2004. Le fonds de la légation contient quelques documents relatifs au traité d'amitié franco-persan du 10 mai 1929, renouvelé périodiquement jusqu'en 1935 (685PO/A/1).

⁸ Cet affaiblissement se concrétise par quelques décisions marquantes visant à rejeter toute influence étrangère, notamment française : rupture des relations diplomatiques avec la France le 29 décembre 1938, renvoi des derniers officiers de la mission militaire française le 31 décembre, éviction à compter du 21 mars 1939 de tous les fonctionnaires européens travaillant pour le gouvernement iranien. Il est possible que ces circonstances se soient répercutées sur l'activité des sociétés privées, et que le bureau de J.-J. Mathis ait plié bagages et mis ses dossiers à l'abri à la légation en attendant des jours meilleurs, qui ne vinrent finalement pas.

⁹ Devenu Rezâ Shâh en décembre 1925 après la déposition du dernier empereur Qâjâr, Ahmad Shâh.

¹⁰ L'abolition du régime des capitulations et des concessions étrangères (sauf le pétrole) en mai 1928 marque le début d'une nouvelle politique économique de la Perse, fondée sur l'intervention de l'État et la rente pétrolière. En 1931, le commerce extérieur est décrété monopole d'État.

SOUS LE CHOC DU PULVERISATEUR ET DES BOITES DANS UN FILM RENOMMÉ BAC

AVIS

De la part du Consortium Kampsax

(CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER TRANSIRANIEN)
CONCERNANT

La fourniture d'outillage pour pose de la voie

(à la ligne Sud)

Le Consortium Kampsax, agissant comme représentant du Ministère des Voies et Communications, annonce par le présent la mise en adjudication de la fourniture sous rubrique.

Les intéressés peuvent se procurer les documents relatifs à cette adjudication au Secrétariat du Consortium Kampsax, 25, Avenue Pasteur, contre paiement de Rls. 50.—

Les offres doivent être remises au Secrétariat du Consortium Kampsax, au plus tard : le

1er Ordibehécht 1316 (21 Avril 1937) à 10 heures

et leur ouverture aura lieu le même jour, en présence des soumissionnaires qui désireraient y assister.

(N° 1416) 2—1

Consortium Kampsax

AVIS

DE LA PART DU CONSORTIUM KAMPSAX

CONCERNANT

Fourniture d'articles de lingerie pour le Service Sanitaire

Le Consortium Kampsax annonce par le présent avis la mise en adjudication de la fourniture sous-rubrique.

Les intéressés peuvent se procurer les documents relatifs à cette adjudication, au Secrétariat du Consortium Kampsax, 25 Avenue Pasteur contre paiement de Rls. 30.—

Les offres doivent être soumises au Secrétariat du Consortium Kampsax au plus tard :

Le 10 Farvardine 1316 (30 Mars 1937) à 10 heures.

et leur ouverture aura lieu le même jour, en présence des soumissionnaires qui désireraient y assister.

(N° 1413) 2—2

Consortium Kampsax

« Avis de la part du consortium Kampsax » : exemples d'avis d'adjudication publiés dans le cadre du chantier du Transiranien (8AE/10)

Les dossiers ne permettent cependant pas toujours de connaître l'issue des opérations : si un projet d'offre a finalement abouti, si elle a été retenue, quelle mise en œuvre a suivi. Ils donnent davantage un aperçu des démarches en amont, des échanges avec les relais français ou iraniens établis sur place, de la préparation des offres. À ce titre, les documents les plus intéressants sont les doubles des rapports adressés par J.-J. Mathis aux bureaux parisiens du SEFP et de la SFPR, dans lesquels il rend compte de manière libre et détaillée des démarches en cours et des perspectives sur telle ou telle opération.

3-2-Évaluation, tris et éliminations, sort final

Fonds très incomplet, sans doute en raison de ses mauvaises conditions de conservation à l'ambassade, qui ne fournit qu'un modeste aperçu de l'activité de J.-J. Mathis en Iran. Les documents rapatriés ont été conservés en intégralité, à l'exception de quelques prospectus commerciaux en nombre, éliminés en décembre 2020.

3-3-Accroissements

Fonds clos.

3-4-Mode de classement

Le caractère fragmentaire du fonds, qui se résume à une série de dossiers individuels (thèmes ou raisons sociales) empêche d'appréhender le fonctionnement d'ensemble du bureau dirigé par J.-J. Mathis, l'ampleur de son activité et de ses archives, et le mode de classement d'origine de celles-ci ; les titres présents sur les chemises ont été entièrement repris dans les analyses.

On a classé en tête (8AE/1-2) les documents généraux sur le fonctionnement des deux sociétés dont J.-J. Mathis était l'agent à Téhéran (SEFP et SFPR) ainsi que des études sur divers aspects de la législation et de la production iraniennes. Vient ensuite (8AE/3-8) la série de dossiers constitués pour les différentes soumissions auxquelles répondait J.-J. Mathis pour des entreprises, principalement françaises. Ont été regroupés à la fin (8AE/9-10) les documents se rapportant au même objet mais regroupés en dossiers thématiques ou laissés en vrac, et un peu de documentation isolée.

4-Conditions d'accès et d'utilisation

4-1-Conditions d'accès

Les documents sont librement communicables sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée (Code civil, art. 9) et de la propriété intellectuelle (Code de la propriété intellectuelle).

4-2-Conditions de reproduction

La reproduction est libre sous réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée (Code civil, art. 9) et de la propriété intellectuelle (Code de la propriété intellectuelle), et du règlement de la salle de lecture.

4-3-Langue et écriture des documents

Français, persan, allemand.

4-4-Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

En raison de leur séjour prolongé dans la cave de l'ambassade, les documents sont dans leur ensemble très empoussiérés. Certains portent la trace de la dent des rongeurs. Seules les quelques pièces dont l'importante dégradation due à l'humidité empêchait la manipulation ont été restaurées en janvier 2021 (article 5).

4-5-Instruments de recherche

Répertoire numérique détaillé.

5-Sources complémentaires

5-3-Sources complémentaires

Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve

Correspondance politique et commerciale (1918-1940), série E - Asie :

- 40CPCOM – Perse / Iran (1918-1940)

Papiers d'agents – Archives privées :

- 348PAAP – Papiers Jean Pozzi (1921-1965)

Centre des Archives diplomatiques de Nantes

Archives rapatriées des postes :

- 685PO/A - Téhéran légation puis ambassade (1708-1970)

Le fonds de la légation (jusqu'en 1942) est extrêmement lacunaire du fait des destructions opérées en 1941-1942 et ne contient pratiquement rien (pas de correspondance) pour la décennie 1930-1940. Les dossiers de l'attaché commercial É. Vernazza ont entièrement disparu¹¹.

5-4-Bibliographie

BUSSIÈRE, Éric, « Léon Wenger (1879-1962) », in DAUMAS, Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Flammarion, 2010.

DIGARD, Jean-Pierre, HOURCADE, Bernard, RICHARD, Yann, *L'Iran au XX^e siècle*, Paris, Fayard, 1996. [CADN, 8°3795]

HABIBI, Mariam, *L'interface France Iran 1907-1938 : une diplomatie voilée*, Paris, L'Harmattan, 2004. ... [CADLC, W 996]

HELLOT-BELLIER, Florence, *France-Iran : quatre cents ans de dialogue*, Paris, Studia Iranica, 2007. [CADN, 8°5169]

NOUSCHI, André, *La France et le pétrole*, Paris, Picard, 2001. [CADN, 8°4496]

POZZI, Jean, « La France et l'Iran », *La Revue de France*, Paris, La Renaissance du livre, janvier 1937.

RICHARD, Yann, *L'Iran de 1800 à nos jours*, Paris, Flammarion, Champs histoire, 2016. [CADN, Usuels HO]

SABA, Francesco, « Entreprises italiennes, travaux publics et stratégies nationales en Perse durant les années trente : Impresit et le chemin de fer transiranien », *Histoire, économie et société*, 1995, n°2, *Entreprises et entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics (XVIII^e-XX^e siècles)*, p. 385-395.

Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1995_num_14_2_1780

¹¹ CADN, Archives de la direction des Archives, 13ACN/281, dossier Téhéran ambassade : un télégramme du 15 juillet 1946 indique que « la presque totalité des archives de cette ambassade [ont] été détruites en 1941-1942 ». Il s'agit en réalité des archives de la première moitié du XX^e siècle, la correspondance reliée du XIX^e siècle ayant quant à elle été préservée.

WENGER, Léon, *Regards sur l'Iran, conférence faite par M. Léon Wenger, à l'Association française des techniciens du pétrole [...] le 22 mai 1938*, Paris, Éditions de la Revue pétrolifère, 1939.

WENGER, Léon, *La participation française dans la recherche et la production du pétrole : conférence faite le 27 novembre 1943 par M. Léon Wenger*, Paris, Impr. Presses continentales, 1943.

WENGER, Léon, *55 ans de pétrole, 1904-1959 : souvenirs de Léon Wenger*, Paris, Impr. Fabre, 1968.¹²

YAZDANI, Marzieh, *Une modernisation inachevée : l'Iran, d'un passé glorieux vers une modernisation occidentalisée (1921-1944)*, Paris, Methodologica Universitas, 2015. [CADLC, Y 2194]

7-Contrôle de la description

Récolement et premières recherches documentaires par Delphine Fourrez, adjointe administrative principale de 2^e classe de chancellerie (juillet 2019). Répertoire définitif, recherches documentaires et introduction par Bérangère Fourquaux, conservateur en chef du patrimoine (décembre 2020).

¹² Cette référence est citée dans plusieurs études mais il n'a pas été possible d'en localiser un exemplaire dans une bibliothèque (y compris à la BnF).

Répertoire

8AE/1	<p>Fonctionnement général du bureau de Téhéran du Syndicat d'études franco-persanes (SEFP) et de la Société franco-persane de recherches (SFPR) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Enregistrement du SEFP à Téhéran : correspondance de J.-J. Mathis avec le SEFP et avec M^e Raphaël Aghababoff¹³ (1932-1938)- Cahier d'enregistrement des courriers expédiés par le SEFP (1932-1935)¹⁴- Chiffre : listes de suppléments de code¹⁵ fournis par le SEFP pour désigner les entreprises avec lesquelles il travaille (raisons sociales, anthroponymes, toponymes...) (1933-1937)- Prospection et exploitation pétrolière en Iran réalisée par la SFIR : convention avec le gouvernement iranien, correspondance, listes, notes (1937-1938)- Inventaires du SEFP et de la SFPR : listes de matériel de sondage, forage, campement (1931-1938)	1931-1938
8AE/2	<p>Études :</p> <ul style="list-style-type: none">- Soie : « Rapport présenté par MM. A. & N. Handjian à la Société des soies et soieries persanes A. Samii, A. Handjian & Co » (fourni par l'étude de M^e Aghababoff) (1933)- Études de M^e Aghababoff : correspondance, « Étude des dispositions légales concernant l'impôt sur le revenu », procès-verbal d'assemblée générale sur l'impôt forfaitaire facultatif des industries lourdes (1933-1936)- Bois (projet de création d'une société d'exploitation en Iran) : rapports sur l'industrie du bois adressés par M. Ordinaire, de Pahlévi, correspondance (1937-1938)- 2 études sans auteur ni date : « Étude sur les lois établissant le système monétaire en Perse » et « Étude sur l'organisation judiciaire actuelle en Perse »	1933-1938
8AE/3-8	<p>Soumissions pour des adjudications</p> <p>Le contenu et le volume des dossiers sont variables (les deux plus gros dossiers étant Bureau Veritas et BBT). Contenu type des dossiers : correspondance avec les administrations</p>	

¹³ Avocat à Téhéran. On trouve aussi Aghababo ou Aghababian sur ses papiers à en-tête.

¹⁴ Colonnes : n°, date, nom/détail/destinataire, signature/reçu. La présence des signatures des destinataires a sans doute valeur d'accusé réception. Les feuillets écrits du cahier étaient agrafés, page après page, en tête et en queue (les agrafes ont été retirées en décembre 2020), sans doute pour des raisons de commodité plus que de discrétion ; de sorte que dès l'origine il n'était pas possible de s'y référer : ce cahier servait donc davantage à conserver une preuve de la réception des courriers envoyés qu'une trace de l'enregistrement.

¹⁵ Suppléments au code « Natio », adaptés pour le commerce avec l'Iran.

iraniennes et avec le SEFP, documentation commerciale illustrée (par exemple, dossier Peugeot), contrats, offres. Certains dossiers ont reçu dès l'origine un classement soigné avec des intercalaires par correspondants.

Les analyses indiquent le nom du dossier tel qu'inscrit sur la chemise¹⁶, complété entre parenthèses par des précisions sur son contenu. Classement par ordre alphabétique des raisons sociales.

8AE/3-7	Dossiers par sociétés	
8AE/3	- Air France :	1935-1938
	- généralités	
	- correspondance au départ	
	- correspondance à l'arrivée	
8AE/4	- BBT (Anciens Établissements Barbier, Benard et Turenne) :	1934-1939
	- adjudication des marchés de construction des phares de Bouchir et de Ghiss (Kish)	
	- installation d'un système de distribution d'eau pour Mohammerah	
	- matériel de DCA	
	- marché pour phares maritimes de Bandar Shahpur	
	- offres de vente de matériel : amarrage, Scialyscope, balisage Golfe Persique, bouées lumineuses, appareil Idrac	
	- portiques de campagne	
	- projet de verrerie	
	- documentation commerciale ¹⁷	
8AE/5	- Bureau Veritas :	1933-1938
	- tarifs envoyés à J.-J. Mathis	
	- certificats de contrôle de divers appareils livrés à l'État iranien (copies)	
	- correspondance à l'arrivée : Bureau Veritas Paris et districts, Monopole des tabacs, divers, administrations iraniennes	
	- correspondance au départ : diverses administrations iraniennes, municipalité de Téhéran, Kampsax ¹⁸ , Tabacs, SEFI Paris, Bureau Veritas Paris et districts	

¹⁶ Il s'agit presque exclusivement de dossiers constitués d'origine. Voir aussi les pièces en vrac réunies en 8AE/10, qui concernent aussi des soumissions.

¹⁷ Les exemplaires en nombre ont été éliminés.

¹⁸ Le consortium Kampsax fut formé en 1933 pour diriger le chantier de construction du Transiranien, succédant à un consortium américain et allemand. Il était formé par les entreprises danoises des ingénieurs Kampmann, Saxild & Co et Saaby & Lerche, ainsi que par les Suédois Nydqvist & Holm. Fierté de l'État iranien qui parvint à la financer entièrement sans apport étranger, cette ligne de 1400 km reliant la mer Caspienne au Golfe Persique en passant par Téhéran fut construite en 11 ans (1927-1938) par 90 % de personnel iranien, même si l'ingénierie était confiée à des firmes étrangères.

	<ul style="list-style-type: none"> - contrats et cahiers des charges (projets et brouillons) - essais et inspection de câbles électriques pour la municipalité de Téhéran : factures, certificats de contrôle, correspondance avec le SEFI - notes d'honoraires, certificats de contrôle, correspondance (1933-1938) 	
8AE/6	<ul style="list-style-type: none"> - Établissements Kühlmann (matières colorantes et produits chimiques) (1938-1939) - Hirsch, Kupfer und Messingwerke AG (désignation de J.-J. Mathis comme leur représentant en Iran) (1932) - L'Aérotopographie (projet de levé topographique par photographie aérienne en Perse) (1934-1938) - L'Air liquide et Kaltenbach (marché de construction de fabriques de transformation de l'ammoniaque en acide nitrique) (1935-1938) - Le Secours immédiat contre l'incendie (SICLI) (fourniture d'extincteurs pour les sucreries du gouvernement iranien) (1935-1937) - Les Petits-fils de François de Wendel et Cie (traverses métalliques et accessoires pour la construction du chemin de fer transpersan Chahi-Téhéran-Salehabad, consortium Kampsax) (1937-1938)¹⁹ 	1932-1939
8AE/7	<ul style="list-style-type: none"> - Locotracteurs Gaston Moyse (fourniture de locotracteurs pour les chemins de fer d'État de l'Iran) (1937-1938) - G. Massiot et Cie (radiologie, offre destinée à l'administration des chemins de fer de l'État iranien) (1938) - Peugeot (offre de motocyclettes pour le ministère iranien de la Guerre) (1935-1938) - Schneider et Cie – Contrats (1932-1938)²⁰ - Société anonyme des appareils frigorifiques B. Lebrun (offre pour 2 fabriques de glace projetées par la municipalité de Téhéran) (1938) - Société de construction des Batignolles (projet de ligne de chemin de fer Téhéran-Tabriz) (1935-1936) - Société d'entreprise de travaux publics et industriels (SETPI) (projet de contrat d'association avec l'adjudicataire du lot 5 Sud du Transpersan)²¹ (1934) 	1932-1938

¹⁹ Le carton d'origine portait la référence du contrat A-173 ainsi que le plan de classement alphabétique du dossier (correspondant aux intercalaires) ; ce dernier a été décollé du carton en janvier 2021 et placé en tête du dossier.

²⁰ Ce dossier contient seulement une expédition notariale, un pouvoir et de la correspondance. L'activité de la branche travaux publics de Schneider semble avoir été très modeste en Iran, cf. Agnès d'Angio, « La branche travaux publics de Schneider et Cie : naissance et développement (1895-1949) », *Histoire, économie et société*, 1995, n°2, *Entreprises et entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics (XVIII^e-XX^e siècles)*, p. 331-343.

²¹ L'entreprise adjudicataire du lot 5 est Kossakowsky et Co (Téhéran).

- Société des Établissements Adrien Claude (ADCLO) (fourniture de portes et de fenêtres pour divers chantiers, dont le musée et l'université) (1935-1938)

8AE/8	Dossiers par opérations ou types de fournitures :	1932-1939
	<ul style="list-style-type: none"> - Armée – Aviation (1932-1935) - Cimenterie (extension de la cimenterie d'Iran, située à 6 km de Téhéran) (1934-1935) - Cuivre (pour l'administration des chemins de fer iraniens) (1937-1939) - Guerre (ministère de la) (offres de matériel émanant de la Société anonyme des Anciens Établissements Hotchkiss & Cie, de Schneider & Cie, BBT, Renault) (1933-1937) - Rails (pour le ministère iranien des Voies et Communications) (1935-1938) - [Sucrieries] (listes de fournitures pour des sucrieries d'Iran) [s.d.] - Société générale de constructions en Iran (société de travaux publics formée par le gouvernement iranien, dirigée par M. Djemal : projet de coopération de sociétés françaises) (1936) - Tôle (galvanisée) (1936-1939) 	
8AE/9	Projets d'échanges commerciaux avec l'Iran :	1932-1937
	<ul style="list-style-type: none"> - M. Wakili : deux lettres de J.-J. Mathis au SEFP relatives aux propositions de M. Wakili, commerçant du bâzâr²² et député (placement de produits français et exportation de produits iraniens) (1932-1933) - Banque Mellié²³ – Compensation – Gomme adragante, thés indochinois (projet de <i>clearing</i> général ou traité de compensation franco-iranien)²⁴ (1936-1937) 	
8AE/10	Divers :	1931-1939
	<ul style="list-style-type: none"> - Dossiers constitués mais contenant des pièces en vrac : <ul style="list-style-type: none"> - Offres aux administrations (concerne exclusivement des offres remises au ministère des Voies et Communications, administration centrale des chemins de fer, par le SEFP, pour le compte de diverses sociétés dont Schneider) (1933) 	

²² C'est-à-dire membre de la riche bourgeoisie commerçante ou bâzâri.

²³ Ou Banque Melli (*Bânk-e melli-e Irân* ou Banque nationale d'Iran), créée en 1927 pour remplacer l'Imperial Bank of Persia, et assurer le contrôle de l'Iran sur sa monnaie. Elle est dirigée par un Allemand.

²⁴ Dans ce projet, la Société iranienne d'exportation de gomme adragante vend, par l'entremise de J.-J. Mathis, à l'entreprise française Alland et Robert ; la Société commerciale des thés indochinois, représentée par J.-J. Mathis, vend à la Société Centrale (Téhéran) dirigée par Ali Vakili (sans doute le même Wakili mentionné dans le dossier précédent), en vertu d'un contrat de *clearing* entre le gouvernement iranien et un consortium français à créer, avec connaissance de la Banque Melli. L'Iran a déjà signé un accord de *clearing* avec l'Allemagne, ratifié en 1936 par le Majles. Les négociations ouvertes en 1938 par la légation sur l'institution d'un système de compensation avec la France n'aboutirent pas.

- Factures – Documents maritimes et d’expédition (concerne plusieurs sociétés et produits) (1934-1935)
- Concessions – Contrats – Conventions :
 - projet de contrat (achat, montage et mise en marche de matériels) pour la cimenterie d’Iran [s.d.]
 - convention d’établissement de commerce et de navigation entre la Perse et l’URSS (27 oct. 1931)
 - contrat d’échange de marchandises entre la Persiska Companiet Aktieblagt [Suède] et le gouvernement impérial de Perse (12 mars 1934)
 - contrat entre le gouvernement impérial de Perse (ministère des Voies et Communications) et le consortium Kampsax [s.d.]
 - plan de travail pour les sondes [recherches pétrolières] de Semnan [incomplet, p. 15-48, s.d.]
- Traductions (2 minutes bilingues de courriers adressés à l’administration générale des chemins de fer de Téhéran, janv. 1939)
- Adjudications terminées (moteurs diesel, matériel pneumatique, timbres banderoles, etc.)²⁵ (1936-1937)
- Courrier divers en vrac, se rapportant à diverses sociétés et adjudications (bas de soie, champagne, etc.) (1938-janv. 1939)²⁶
- Documentation éparsé :
 - *Plein ciel journal*. Directeur : Paul-Louis Weiller. 11^e année, n°59, mars-avril 1938.
 - *Mercure d’Orient pour la banque, le commerce et l’industrie. Journal d’information et de documentation économiques et financières intéressant les marchés d’Orient, Égypte, Irak, Iran, Palestine, Syrie et Liban, Turquie et pays limitrophes*. Directeur : H. Thorossian. 6^e année, n°12, décembre 1938.
 - Documentation commerciale : brochure de présentation de la Compagnie générale de construction de locomotives (Batignolles, Châtillon) (1933) ; 3 photographies de paquebots construits par la Société des ateliers et chantiers de France

²⁵ Ce dossier contient, contrairement aux autres, de nombreux avis de publication d’adjudication, en français, parus dans les journaux *Iran* et *Journal de Téhéran*.

²⁶ Quelques pièces pour lesquelles il existait un dossier ont été sorties du vrac et réintégrées dans ce dernier (par exemple BBT). Ce dossier contient de nombreux rapports de J.-J. Mathis au CFICC (fin 1938-janv. 1939). Signalons également une longue liste d’instruments chirurgicaux destinés à l’hôpital central du chemin de fer de Téhéran.

(Dunkerque) ; prospectus des Ateliers de construction du Nord de la France et des Mureaux ; catalogues de 1924 de la Continental Gin Company

Table des matières

Introduction.....	3
Répertoire.....	11
Table des matières.....	17